



Berne, le 20 janvier 2010

Aux destinataires de la
procédure d'audition selon
liste annexée

Ouverture de la procédure d'audition au sujet de l'Ordonnance sur l'exécution de l'assistance administrative d'après les conventions de double imposition et le rapport explicatif

Mesdames, Messieurs

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'Ordonnance et le rapport explicatif mentionnés en marge.

Le délai de réponse est fixé au **30 avril 2010**.

L'audition a lieu par voie électronique. Vous pouvez télécharger cet avant-projet depuis le site de la Chancellerie fédérale (www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html), depuis celui du Département fédéral des finances (www.efd.admin.ch) ou depuis celui de l'Administration fédérale des contributions (www.estv.admin.ch). Sur ces trois sites, vous trouvez sous la rubrique «Actualités» le lien vers les consultations et les auditions en cours.

Nous vous prions de respecter ce délai susmentionné et d'envoyer votre avis en **version PDF et en version Word** à l'adresse suivante: elio.guarino@estv.admin.ch

Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à Monsieur Elio Guarino, tél. 031 322 70 11.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Hans-Rudolf Merz
Conseiller fédéral